Publié le 04/01/2024 par le service Jeunesse

République Française

Département de
Meurthe et Moselle

Ville de
Saint Nicolas de Port

DM n° 23.014

OBJET :

Contrat de prestation de gestion des biodéchets
Année 2024

DECISION DU MAIRE

au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article précité,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020 portant délégation des compétences accordées au Maire,

Vu la proposition de contrat de prestation de gestion des biodéchets établi par la société ABCDE en date du 19 décembre 2023.

DECIDE

Article 1 :
Un contrat de prestation de gestion des biodéchets a été établi par la société ABCDE afin de récolter, transporter et valoriser les déchets de la restauration scolaire.

Article 2 :
Le coût prévisionnel s'élève a 159.42 euros H.T par mois sur 12 mensualités.
Des frais supplémentaires pourraient être facturés dans le cas où la commune ne répondrait pas aux termes exacts du contrat.

Article 3 :
Le règlement de cette prestation sera effectué en 12 mensualités et payable sur le budget 2024 de la commune au chapitre 011 – article 611.

Article 4 :
La présente décision peut être déférée devant la juridiction administrative de Nancy dans un délai de 2 mois.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 :
La présente décision est transmise au contrôle de légalité selon les prescriptions réglementaires en vigueur et sera publiée sur le site internet de la Ville.

Article 6 :
Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à :

- La société ABCDE
- Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur le Comptable du Trésor Public

Fait à St Nicolas de Port,
Le 19 décembre 2023

Luc BINSINGER,
Maire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le à Saint Nicolas de Port.

Le Maire,

Luc BINSINGER